



## La Garantie limitée de CanDOCK

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

## Table des matières

La garantie limitée de CanDOCK.....	4
1. Garantie et limites de responsabilité pour les composantes de base CanDOCK.....	4
Général .....	4
1.1. Conditions .....	5
1.2. Couverture .....	5
1.3. Durée .....	5
1.4. Application de la garantie .....	6
1.5. Mises en garde importantes .....	6
1.6. Limites.....	6
1.7. Réclamations.....	7
2. Garantie et limites de responsabilité pour le produit JetSlide de CanDOCK.....	8
Général .....	8
2.1. Conditions .....	8
2.2. Couverture .....	9
2.3. Durée .....	10
2.4. Application de la garantie .....	10
2.5. Mises en garde importantes .....	10
2.6. Limites.....	10
2.7. Réclamations.....	11
3. Garantie et limites de responsabilité pour le produit JetRoll de CanDOCK.....	12
Général .....	12
3.1. Conditions .....	12
3.2. Couverture .....	13
3.3. Durée .....	13
3.4. Application de la garantie .....	14
3.5. Mises en garde importantes .....	14
3.6. Limites.....	15
3.7. Réclamations.....	15
4. Garantie et limites de responsabilité pour les rampes d'accès CanDOCK en aluminium.....	16
Général .....	16
4.1. Conditions .....	16
4.2. Couverture .....	17
4.3. Durée .....	17
4.4. Application de la garantie .....	18
4.5. Mises en garde importantes .....	18

- 4.6. Limites .....19
- 4.7. Réclamations.....19
- 5. Garanties et limites de responsabilité pour les passerelles modulaires CanDOCK .....20
  - 5.1. Couverture .....20
  - 5.2. Durée .....20
  - 5.3. Exclusions de la couverture de garantie .....20
  - 5.4. Exclusion des garanties implicites; aucune autre garantie expresse ou implicite .....20
  - 5.5. Limites.....21
  - 5.6. Recours .....21
  - 5.7. Réclamations.....21
- 6. Garantie et limites de responsabilité pour les accessoires CanDOCK .....22
  - Général .....22
  - 6.1. Conditions .....22
  - 6.2. Couverture .....23
  - 6.3. Durée .....24
  - 6.4. Application de la garantie .....24
  - 6.5. Mises en garde importantes .....24
  - 6.6. Limites.....24
  - 6.7. Réclamations.....25

## La garantie limitée de CanDOCK

### 1. Garantie et limites de responsabilité pour les composantes de base CanDOCK

Comprend uniquement les composantes suivantes de CanDOCK : cubes réguliers G2, cubes G2 profil bas, cubes coin G2, cubes service G2, vis d'assemblage G2, écrous coulissants noirs, écrous et boulons blancs, tuiles/capot G2 (excepté les capots transparents).

#### Général

Les accessoires et les systèmes de quais modulaires fournis dans le cadre de la présente garantie sont fabriqués à partir des matériaux de la meilleure qualité qui soit et ils sont garantis par CanDOCK Inc., le manufacturier, pour l'acheteur original contre tous les défauts liés aux matériaux et à l'exécution du travail, tel qu'il est précisé dans la présente garantie limitée de 20 ans, qui découleraient du procédé de fabrication pendant la période décrite aux présentes, selon une utilisation et un entretien normaux, conformément aux conditions décrites aux présentes.

#### 1.1. Conditions

La garantie CanDOCK est strictement assujettie aux conditions décrites aux présentes qui font partie intégrante de l'entente.

- a) Afin de jouir de la couverture de la garantie, l'acheteur doit activer la garantie limitée en enregistrant adéquatement l'achat des produits CanDOCK sur le portail d'enregistrement en ligne dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'achat. Le portail est accessible directement sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante :  
<http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/enregistrer-un-produit/> ;
- b) La configuration du système doit être construite en fonction des règles et des normes décrites dans les manuels d'instruction de CanDOCK que vous pouvez trouver sur le site internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/> ;
- c) La garantie de CanDOCK s'applique sur les produits utilisés exclusivement aux fins prévues, c'est-à-dire un système de quai modulaire flottant;
- d) La garantie de CanDOCK ne s'applique pas lorsqu'un défaut ou un bris (dommages) des produits découle d'une utilisation inadéquate ou insouciante d'un équipement par un client, un distributeur ou une tierce partie;
- e) La garantie de CanDOCK ne couvre pas les éléments suivants ou ne s'applique pas aux éléments ci-dessous :

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

- usure normale;
  - tout produit endommagé à la suite d'un accident, d'un feu, d'une inondation ou d'un événement imprévisible;
  - dommages causés par le gel, la glace ou le verre, les objets pointus ou tranchants comme des pierres;
  - tout produit réparé ou modifié ou qui a fait l'objet d'une tentative de réparation ou de modification par quiconque autre que l'agent dûment autorisé;
  - l'installation des produits CanDOCK.
- f) Les garanties de CanDOCK décrites aux présentes ont préséance sur toutes les autres garanties, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris et sans s'y limiter les garanties de qualité marchande ou de conformité à des fins particulières, et sont le seul et unique recours auquel ont droit les acheteurs de produits fabriqués par candock. CanDOCK n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'état d'un produit fabriqué par CanDOCK et elle n'autorise aucune autre partie à en assumer l'obligation ou la responsabilité en son nom ou à faire des observations sur la garantie de CanDOCK.
- g) En aucun cas CanDOCK ne sera tenu responsable de dommages particuliers, indirects ou consécutifs (y compris et sans s'y limiter les pertes de revenu et de profits, et ce, même s'il était connu qu'un risque de tels dommages existait) que l'acheteur aurait subi relativement à un usage quelconque des produits de CanDOCK.

## 1.2. Couverture

- a) Tous défauts (fissures, bris, fuites, détérioration causée par des rayons ultraviolets) causés par des matériaux défectueux et une mauvaise exécution des travaux, liés à une utilisation normale du quai, dans des conditions normales de température, de la mer, des lacs et des rivières (vagues de moins de 1 m [3 pi]). Les produits CanDOCK sont bien connus pour résister aux conditions météorologiques très rigoureuses sans s'endommager. Si votre quai peut être exposé à des conditions météorologiques autres que celles précisées dans la portée de la présente garantie ou si vous comptez l'utiliser à d'autres fins qu'un quai flottant, veuillez communiquer directement avec nous pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la garantie pourrait s'appliquer.
- b) La garantie limitée ne couvre que l'acheteur original des produits obtenus auprès d'un concessionnaire ou d'un distributeur autorisé des produits CanDOCK (« Acheteur original »). La garantie n'est pas transférable à quiconque se procure les produits auprès de l'acheteur original ou de tout autre acheteur subséquent.
- c) La présente garantie est valide uniquement pour les produits achetés après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 1.3. Durée

20 ans, à compter de la date d'achat auprès d'un distributeur de CanDOCK à l'exception des capots transparents pour lesquels une durée de garantie limitée de 5 ans seulement s'applique.

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

#### 1.4. Application de la garantie

Si le produit CanDOCK est défectueux, nous le réparerons ou nous le remplacerons, à notre discrétion.

Si nous décidons de réparer votre produit, nous pouvons le faire au moyen de pièces de remplacement neuves ou remises à neuf ou le remplacer par un produit neuf ou remis à neuf de conception identique ou équivalente.

#### 1.5. Mises en garde importantes

Même si les produits CanDOCK ne requièrent pratiquement aucun entretien, ils exigent tout de même un entretien minimal par le distributeur autorisé ou par l'acheteur original pour que la présente garantie s'applique :

- a) Les cubes, les vis d'assemblage, les boulons et les écrous doivent être vérifiés une fois par année pour s'assurer qu'aucune pièce n'est desserrée;
- b) Les accessoires d'ancrage doivent être examinés une fois par année pour vérifier qu'ils fonctionnent adéquatement, qu'ils n'exercent pas de pression excessive sur les quais et les points d'ancrage sur le quai et enfin qu'ils sont dans un bon état de fonctionnement.

#### 1.6. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

## 1.7. Réclamations

- a) Si un produit de CanDOCK se brise au cours d'une utilisation normale et au cours de la période de garantie applicable, l'acheteur original soumet une réclamation écrite au siège social de CanDOCK à l'adresse de courriel [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) et au moyen du FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Dans les réclamations, il faut indiquer les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des exemplaires des preuves d'achat ou des reçus datés remis par un distributeur autorisé des produits CanDOCK. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est accessible sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
- b) Dès que CanDOCK reçoit un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE dont les renseignements sont complets et exacts et voit suffisamment de preuves sur le défaut de fonctionnement du produit couvert par la garantie, elle effectuera, à son entière discrétion, soit la réparation, soit le remplacement des produits concernés dans des délais raisonnables suivant la réception du formulaire, et elle fera parvenir sur les lieux, aux frais de l'acheteur, les produits réparés ou remplacés. La « réparation » peut se limiter à faire parvenir une trousse de réparation à l'acheteur. Les coûts associés au démontage des produits défectueux et à l'installation des produits réparés ou remplacés devront être assumés par l'acheteur.

La présente garantie est la seule garantie pour les produits CanDOCK et elle décrit toutes les responsabilités associées au produit CanDOCK. Il n'y a aucune autre garantie formelle.

## 2. Garantie et limites de responsabilité pour le produit JetSlide de CanDOCK

Définition: Cale sèche en forme de V.

Comprend uniquement les composantes suivantes du produit JetSlide : l'ensemble du produit JetSlide, la soupape d'équilibrage et les bouchons.

### Général

Les accessoires et les systèmes de quais modulaires couverts par la présente garantie sont fabriqués à partir de matériaux de haute qualité et ils sont garantis par CanDOCK Inc., le fabricant, pour l'acheteur original, contre tous les défauts liés aux matériaux et à l'exécution du travail, tel qu'il est précisé dans la présente garantie limitée, découlant du procédé de fabrication, pendant la période indiquée et dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, et ils sont assujettis aux conditions de la présente garantie limitée de cinq (5) ans.

### 2.1. Conditions

La garantie CanDOCK est strictement assujettie aux conditions décrites aux présentes qui font partie intégrante de l'entente.

- a) Afin de jouir de la couverture de la garantie, l'acheteur doit activer la garantie limitée en enregistrant adéquatement l'achat des produits CanDOCK sur le portail d'enregistrement en ligne dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'achat. Le portail est accessible directement sur le site internet de CanDOCK à l'adresse suivante :

<http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/enregistrer-un-produit/> .

- b) La configuration du système JetSlide doit être construite conformément aux règles et aux normes décrites dans le manuel d'instruction de CanDOCK qu'il est possible de consulter sur le site internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/> .

- c) La garantie de CanDOCK ne s'applique que sur le produit utilisé exclusivement à la fin prévue, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un système modulaire de cale sèche sur lequel sont stationnées les embarcations personnelles.

- d) La garantie de CanDOCK ne s'applique pas lorsqu'un défaut ou un bris (dommages) du produit découle d'une utilisation inadéquate ou insouciante d'un équipement par un client, un distributeur ou une tierce partie.

- e) La garantie de CanDOCK ne couvre pas les éléments suivants ou ne s'applique pas aux éléments ci-dessous :

- usure normale;

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

- tout produit endommagé à la suite d'un accident, d'un feu, d'une inondation ou d'un événement imprévisible;
  - dommages causés par le gel, la glace ou le verre, les objets pointus ou tranchants comme des pierres;
  - tout produit réparé ou modifié ou qui a fait l'objet d'une tentative de réparation ou de modification par quiconque autre que l'agent dûment autorisé;
  - l'installation des produits CanDOCK.
- f) Les garanties de CanDOCK décrites aux présentes ont préséance sur toutes les autres garanties, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris et sans s'y limiter les garanties de qualité marchande ou de conformité à des fins particulières, et sont le seul et unique recours auquel ont droit les acheteurs de produits fabriqués par candock. CanDOCK n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'état d'un produit fabriqué par CanDOCK et elle n'autorise aucune autre partie à en assumer l'obligation ou la responsabilité en son nom ou à faire des observations sur la garantie de CanDOCK.
- g) En aucun cas CanDOCK ne sera tenu responsable de dommages particuliers, indirects ou consécutifs (y compris et sans s'y limiter les pertes de revenu et de profits, et ce, même s'il était connu qu'un risque de tels dommages existait) que l'acheteur aurait subi relativement à un usage quelconque des produits de CanDOCK.

## 2.2. Couverture

- a) Tous défauts (fissures, bris, fuites, détérioration causée par des rayons ultraviolets) causés par des matériaux défectueux et une mauvaise exécution des travaux, liés à une utilisation normale du produit JetSlide, dans des conditions normales de température, de la mer, des lacs et des rivières (vagues de moins de 0,66 m [2 pi]). Les produits CanDOCK sont bien connus pour résister aux conditions météorologiques très rigoureuses sans s'endommager. Si votre quai peut être exposé à des conditions météorologiques autres que celles précisées dans la portée de la présente garantie ou si vous comptez l'utiliser à d'autres fins qu'un quai de cale sèche où stationner votre embarcation, veuillez communiquer directement avec nous pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la garantie pourrait s'appliquer.

- b) La garantie limitée ne couvre que l'acheteur original des produits obtenus auprès d'un concessionnaire ou d'un distributeur autorisé des produits CanDOCK. La garantie n'est pas transférable à quiconque se procure les produits auprès de l'acheteur original ou de tout autre acheteur subséquent.
  
- c) La garantie ne s'applique qu'aux systèmes JetSlide achetés après le 1<sup>er</sup> avril 2011.

### 2.3. Durée

La durée de la garantie est de 5 ans à compter de la date d'achat du produit auprès d'un distributeur ou d'un concessionnaire autorisé CanDOCK. La garantie est dégressive et elle s'appliquera en fonction des pourcentages suivants décroissants au fil du temps :

De 0 à 1 an :	100 %
De 1 à 2 ans :	100 %
De 2 à 3 ans :	70 %
De 3 à 4 ans :	40 %
De 4 à 5 ans :	20 %
Plus de 5 ans :	0 %

### 2.4. Application de la garantie

Si le produit JetSlide est défectueux, nous le réparerons ou nous le remplacerons, à notre discrétion. Si nous décidons de réparer votre produit, nous pouvons le faire au moyen de pièces de remplacement neuves ou remises à neuf. Si nous choisissons de remplacer votre produit JetSlide, nous pourrions le remplacer par un produit neuf ou remis à neuf de conception identique ou équivalente.

### 2.5. Mises en garde importantes

Même si le produit JetSlide ne requiert pratiquement aucun entretien, il exige tout de même un entretien minimal par le distributeur autorisé ou par l'acheteur original pour que la présente garantie s'applique :

- a) Le produit JetSlide, les vis d'assemblage, les boulons et les écrous doivent être vérifiés une fois par année pour s'assurer qu'aucune pièce n'est desserrée;
- b) Les accessoires d'ancrage du produit JetSlide doivent être examinés une fois par année pour vérifier qu'ils fonctionnent adéquatement, qu'ils n'exercent pas de pression excessive sur le produit JetSlide et les points d'ancrage sur le système et enfin qu'ils sont dans un bon état de fonctionnement.

### 2.6. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit

CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

## 2.7. Réclamations

- a) Si un produit JetSlide se brise au cours d'une utilisation normale et au cours de la période de garantie applicable, l'acheteur peut soumettre une réclamation écrite au siège social de CanDOCK à l'adresse de courriel [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) et au moyen du FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Dans les réclamations, il faut indiquer les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des exemplaires des preuves d'achat ou des reçus datés remis par un concessionnaire ou un distributeur autorisé des produits CanDOCK. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est accessible sur le site internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
- b) Dès que CanDOCK reçoit un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE dont les renseignements sont complets et exacts et voit suffisamment de preuves sur le défaut de fonctionnement du produit couvert par la garantie, elle effectuera, à son entière discrétion, soit la réparation, soit le remplacement des produits concernés dans des délais raisonnables suivant la réception du formulaire, et elle fera parvenir sur les lieux, aux frais de l'acheteur, les produits réparés ou remplacés. La « réparation » peut se limiter à faire parvenir une trousse de réparation à l'acheteur. Les coûts associés au démontage des produits défectueux et à l'installation des produits réparés ou remplacés devront être assumés par l'acheteur.

La présente garantie est la seule qui vous sera offerte pour ce produit CanDOCK et elle décrit toutes les responsabilités associées au produit CanDOCK. Il n'y a aucune autre garantie formelle.

### 3. Garantie et limites de responsabilité pour le produit JetRoll de CanDOCK

Définition : Cale sèche en forme de V équipée de roulettes inscrite dans la liste des Produits.

Comprend uniquement les composantes suivantes du produit JetRoll: L'ensemble du produit JetRoll, les soupapes d'équilibrage, les bouchons, les roues et leurs essieux d'acier inoxydable, le butoir d'arrêt et les capuchons de protection.

#### Général

Les accessoires et les systèmes de quais modulaires couverts par la présente garantie sont fabriqués à partir de matériaux de haute qualité et ils sont garantis par CanDOCK Inc., le fabriquant, pour l'acheteur original, contre tous les défauts liés aux matériaux et à l'exécution du travail, tel qu'il est précisé dans la présente garantie limitée, découlant du procédé de fabrication, pendant la période indiquée et dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, et ils sont assujettis aux conditions de la présente garantie limitée de sept (7) ans.

#### 3.1. Conditions

La garantie CanDOCK est strictement assujettie aux conditions décrites aux présentes qui font partie intégrante de l'entente.

- a) Afin de jouir de la couverture de la garantie, l'acheteur doit activer la garantie limitée en enregistrant adéquatement l'achat des produits CanDOCK sur le portail d'enregistrement en ligne dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'achat. Le portail est accessible directement sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/enregistrer-un-produit/>
- b) La configuration, l'installation et l'ancrage du système JetRoll doivent être effectués conformément aux règles et aux normes décrites dans le manuel d'instruction de CanDOCK inclus sur l'emballage du produit lors de sa prise de possession par l'acheteur. Il est aussi possible de le consulter sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <https://candock.com/fr/produits/jetroll/>
- c) La garantie de CanDOCK ne s'applique que sur le produit utilisé exclusivement à la fin prévue, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un système de cale sèche sur lequel est stationné une embarcation nautique de type « moto-marine / sea-scooter »; d'un poids net maximal de 680kg (1500lbs), incluant son/ses utilisateurs.
- d) La garantie de CanDOCK ne s'applique pas lorsqu'un défaut ou un bris (dommages) du produit découle d'une utilisation inadéquate ou insouciance d'un équipement par un client, un distributeur ou une tierce partie.
- e) La garantie de CanDOCK ne couvre pas les éléments suivants ou ne s'applique pas aux éléments ci-dessous :
  - usure normale;

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

- tout produit endommagé à la suite d'un accident, d'un feu, d'une inondation ou d'un événement imprévisible;
  - dommages causés par le gel, la glace ou le verre, les objets pointus ou tranchants comme des pierres;
  - tout produit réparé ou modifié ou qui a fait l'objet d'une tentative de réparation ou de modification par quiconque autre que l'agent dûment autorisé;
  - l'installation des produits CanDOCK.
- f) Les garanties de CanDOCK décrites aux présentes ont préséance sur toutes les autres garanties, qu'elles soient expresse ou implicites, y compris et sans s'y limiter les garanties de qualité marchande ou de conformité à des fins particulières, et sont le seul et unique recours auquel ont droit les acheteurs de produits fabriqués par candock. CanDOCK n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'état d'un produit fabriqué par CanDOCK et elle n'autorise aucune autre partie à en assumer l'obligation ou la responsabilité en son nom ou à faire des observations sur la garantie de CanDOCK.
- g) En aucun cas CanDOCK ne sera tenu responsable de dommages particuliers, indirects ou consécutifs (y compris et sans s'y limiter les pertes de revenu et de profits, et ce, même s'il était connu qu'un risque de tels dommages existait) que l'acheteur aurait subi relativement à un usage quelconque des produits de CanDOCK.

### 3.2. Couverture

- a) Tous défauts (fissures, bris, fuites, détérioration causée par des rayons ultraviolets) causés par des matériaux défectueux et une mauvaise exécution des travaux, liés à une utilisation normale du produit JetRoll, dans des conditions normales de température, de la mer, des lacs et des rivières (vagues de moins de 0,66 m [2 pi]). Les produits CanDOCK sont bien connus pour résister aux conditions météorologiques très rigoureuses sans s'endommager. Si votre quai peut être exposé à des conditions météorologiques autres que celles précisées dans la portée de la présente garantie ou si vous comptez l'utiliser à d'autres fins qu'un quai de cale sèche où stationner votre embarcation, veuillez communiquer directement avec nous pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la garantie pourrait s'appliquer.
- b) La garantie limitée ne couvre que l'Acheteur original des produits obtenus auprès de CanDOCK, d'un concessionnaire ou d'un distributeur autorisé des produits CanDOCK . La garantie n'est pas transférable à quiconque se procure les produits auprès de l'Acheteur original ou de tout autre acheteur subséquent.
- c) La garantie ne s'applique qu'aux systèmes JetRoll achetés après le 1<sup>er</sup> février 2020.

### 3.3. Durée

La durée de la garantie est de 7 ans à compter de la date d'achat du Produit auprès de CanDOCK, d'un distributeur ou d'un concessionnaire autorisé CanDOCK. La garantie est dégressive et elle s'appliquera en fonction des pourcentages suivants décroissants au fil du temps :

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

De 0 à 1 an :	100 %
De 1 à 2 ans :	85 %
De 2 à 3 ans :	70%
De 3 à 4 ans :	55 %
De 4 à 5 ans :	40 %
De 5 à 6 ans :	25 %
De 6 à 7 ans :	10 %
Plus de 7 ans :	0 %

### 3.4. Application de la garantie

Si le produit JetRoll est défectueux, nous le réparerons ou nous le remplacerons, à notre discrétion. Si nous décidons de réparer votre produit, nous pouvons le faire au moyen de pièces de remplacement neuves ou remises à neuf. Si nous choisissons de remplacer votre produit JetRoll, nous pourrions le remplacer par un produit neuf ou remis à neuf de conception identique ou équivalente.

### 3.5. Mises en garde importantes

Même si le produit JetRoll ne requiert pratiquement aucun entretien, il exige tout de même une maintenance minimale par un distributeur autorisé ou par l'acheteur original pour que la présente garantie s'applique :

- a) Le produit JetRoll et l'ensemble de ses accessoires doivent être vérifiés une fois par année pour s'assurer qu'aucune pièce ne présente des signes de fatigues prématurée.
- b) Les accessoires d'ancrage du produit JetRoll doivent aussi être examinés une fois par année pour vérifier qu'ils fonctionnent adéquatement, qu'ils n'exercent pas de pression excessive sur le produit JetRoll et ses points d'ancrage; et enfin, qu'ils sont dans un bon état de fonctionnement.

### 3.6. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

### 3.7. Réclamations

- a) Si un produit JetRoll se brise au cours d'une utilisation normale et au cours de la période de garantie applicable, l'acheteur peut soumettre une réclamation écrite au siège social de CanDOCK à l'adresse de courriel [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) et au moyen du FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Dans les réclamations, il faut indiquer les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des exemplaires des preuves d'achat ou des reçus datés remis par un concessionnaire ou un distributeur autorisé des produits CanDOCK. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est accessible sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
- b) Dès que CanDOCK reçoit un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE dont les renseignements sont complets et exacts et voit suffisamment de preuves sur le défaut de fonctionnement du produit couvert par la garantie, elle effectuera, à son entière discrétion, soit la réparation, soit le remplacement des produits concernés dans des délais raisonnables suivant la réception du formulaire, et elle fera parvenir sur les lieux, aux frais de l'acheteur, les produits réparés ou remplacés. La « réparation » peut se limiter à faire parvenir une trousse de réparation à l'acheteur. Les coûts associés au démontage des produits défectueux et à l'installation des produits réparés ou remplacés devront être assumés par l'acheteur.

La présente garantie est la seule qui vous sera offerte pour ce produit CanDOCK et elle décrit toutes les responsabilités associées au produit CanDOCK. Il n'y a aucune autre garantie formelle.

## 4. Garantie et limites de responsabilité pour les rampes d'accès CanDOCK en aluminium

Comprend uniquement les composantes suivantes des rampes d'accès en aluminium : les cadres des passerelles (modèles dont la largeur est de 4 pi et moins et dont la longueur est de 20 pi et moins) et les composantes soudées ou boulonnées telles que les angles de départ, les glissières, les rouleaux et les pentures.

\*\*\*Pour obtenir des renseignements sur la garantie sur les panneaux en plastique (la plate-forme de la passerelle), veuillez consulter le site Internet du fabricant (THRUFLOW<sup>MC</sup>) à l'adresse suivante : <http://thruflow.com/>

### Général

Les accessoires et les systèmes de quais modulaires couverts par la présente garantie sont fabriqués à partir de matériaux de haute qualité et ils sont garantis par CanDOCK Inc., le fabricant, pour l'acheteur original, contre tous les défauts liés aux matériaux et à l'exécution du travail, tel qu'il est précisé dans la présente garantie limitée, découlant du procédé de fabrication, pendant la période indiquée et dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, et ils sont assujettis aux conditions de la présente garantie limitée d'un (1) an.

### 4.1. Conditions

La garantie CanDOCK est strictement assujettie aux conditions décrites aux présentes qui font partie intégrante de l'entente :

- a) Afin de jouir de la couverture de la garantie, l'acheteur doit activer la garantie limitée en enregistrant adéquatement l'achat des produits CanDOCK sur le portail d'enregistrement en ligne dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'achat. Le portail est accessible directement sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante :  
<http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/enregistrer-un-produit/>.
- b) La configuration et l'installation de la passerelle doivent être réalisées en fonction des règles et des normes décrites dans les manuels d'instruction de CanDOCK et aussi en fonction des certifications et de la capacité de charge des passerelles que vous pouvez trouver sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
- c) La garantie de CanDOCK s'applique sur les produits utilisés exclusivement aux fins prévues, c'est-à-dire une rampe d'accès qui sert de lien entre une rive et un système de quais modulaires flottants de CanDOCK.
- d) La garantie de CanDOCK ne s'applique pas lorsqu'un défaut ou un bris (dommages) du produit découle d'une utilisation inadéquate ou insouciante d'un équipement par un client, un Distributeur ou une tierce partie.

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

- e) La garantie de CanDOCK ne couvre pas les éléments suivants ou ne s'applique pas aux éléments ci-dessous :
- usure normale;
  - tout produit endommagé à la suite d'un accident, d'un feu, d'une inondation ou d'un événement imprévisible;
  - dommages causés par le gel, la glace ou le verre, les objets pointus ou tranchants comme des pierres;
  - tout produit réparé ou modifié ou qui a fait l'objet d'une tentative de réparation ou de modification par quiconque autre que l'agent dûment autorisé;
  - l'installation des produits CanDOCK.
- f) Les garanties de CanDOCK décrites aux présentes ont préséance sur toutes les autres garanties, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris et sans s'y limiter les garanties de qualité marchande ou de conformité à des fins particulières, et sont le seul et unique recours auquel ont droit les acheteurs de produits fabriqués par candock. CanDOCK n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'état d'un produit fabriqué par CanDOCK et elle n'autorise aucune autre partie à en assumer l'obligation ou la responsabilité en son nom ou à faire des observations sur la garantie de CanDOCK.
- g) En aucun cas CanDOCK ne sera tenu responsable de dommages particuliers, indirects ou consécutifs (y compris et sans s'y limiter les pertes de revenu et de profits, et ce, même s'il était connu qu'un risque de tels dommages existait) que l'acheteur aurait subi relativement à un usage quelconque des produits de CanDOCK.

#### 4.2. Couverture

- a) Tous défauts (fissures et bris) causés par des matériaux défectueux et une mauvaise exécution des travaux, liés à une utilisation normale de la passerelle, dans des conditions normales de température, de la mer, des lacs et des rivières (vagues de moins de 0,66 m [2 pi]). Les produits CanDOCK sont bien connus pour résister aux conditions météorologiques très rigoureuses sans s'endommager. Si votre quai peut être exposé à des conditions météorologiques autres que celles précisées dans la portée de la présente garantie ou si vous comptez l'utiliser à d'autres fins qu'un quai flottant, veuillez communiquer directement avec nous pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la garantie pourrait s'appliquer.
- b) La garantie limitée ne couvre que l'acheteur original des produits obtenus auprès d'un concessionnaire ou d'un distributeur autorisé des produits CanDOCK. La garantie n'est pas transférable à quiconque se procure les produits auprès de l'acheteur original ou de tout autre acheteur subséquent.

#### 4.3. Durée

La durée de la garantie est d'un (1) an, à compter de la date de l'achat auprès d'un concessionnaire ou d'un distributeur des produits CanDOCK.

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

#### 4.4. Application de la garantie

Si votre passerelle est défectueuse, nous la réparerons ou nous la remplacerons, à notre discrétion. Si nous décidons de réparer votre produit, nous pouvons le faire au moyen de pièces de remplacement neuves ou remises à neuf. Si nous choisissons de remplacer votre passerelle, nous pouvons le faire au moyen de produits neufs ou remis à neuf d'une conception équivalente ou identique.

#### 4.5. Mises en garde importantes

Même si les passerelles CanDOCK sont faciles à entretenir, il faut quand même effectuer une inspection de base par le Distributeur autorisé ou l'acheteur original pour que la présente garantie s'applique :

- a) Il est important que chacune des soudures et chacun des joints de la passerelle soient inspectés une fois par année afin d'éviter tous bris ou toutes blessures;
- b) Les accessoires de fixation des passerelles doivent aussi être examinés une fois par année pour vérifier que toutes les composantes fonctionnent adéquatement, qu'elles n'exercent pas de pression excessive sur les quais et les points d'ancrage sur le quai et enfin qu'elles sont dans un bon état de fonctionnement.

#### 4.6. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

#### 4.7. Réclamations

- a) Si une passerelle se brise au cours d'une utilisation normale et au cours de la période de garantie applicable, l'acheteur peut soumettre une réclamation écrite au siège social de CanDOCK à l'adresse de courriel [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) et au moyen du FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Dans les réclamations, il faut indiquer les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des exemplaires des preuves d'achat ou des reçus datés remis par un concessionnaire ou un distributeur autorisé des produits CanDOCK. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est accessible sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
  
- b) Dès que CanDOCK reçoit un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE dont les renseignements sont complets et exacts et voit suffisamment de preuves sur le défaut de fonctionnement du produit couvert par la garantie, elle effectuera, à son entière discrétion, soit la réparation, soit le remplacement des produits concernés dans des délais raisonnables suivant la réception du formulaire, et elle fera parvenir sur les lieux, aux frais de l'acheteur, les produits réparés ou remplacés. La « réparation » peut se limiter à faire parvenir une trousse de réparation à l'acheteur. Les coûts associés au démontage des produits défectueux et à l'installation des produits réparés ou remplacés devront être assumés par l'acheteur.

La présente garantie est la seule qui vous sera offerte pour ce produit CanDOCK et elle décrit toutes les responsabilités associées au produit CanDOCK. Il n'y a aucune autre garantie formelle.

## 5. Garanties et limites de responsabilité pour les passerelles modulaires CanDOCK

### 5.1. Couverture

CanDOCK Inc. garantit que la passerelle modulaire fonctionnera comme décrit dans la documentation fournie conformément au contrat de vente et aux spécifications et instructions du fabricant fournies avec le produit, y compris les tutoriels du fabricant; et que le produit et la documentation utilisateur fournis par le fabricant sont compatibles; et que le produit sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux qui les empêchent d'être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été conçus.

### 5.2. Durée

Cette garantie s'étendra sur un (1) an à compter de la date d'achat. Cette garantie s'applique uniquement au produit ou à ses remplacements qui intègrent tous les correctifs et améliorations livrés à l'acheteur.

### 5.3. Exclusions de la couverture de garantie

Le fabricant n'offre aucune garantie expresse ou implicite en relation avec:

- a) Les non-conformités causées par:
  - i. L'assemblage défectueux, négligent ou négligé de l'acheteur ou de tout tiers du produit ou de l'assemblage effectué de toute autre manière que celle indiquée dans les instructions du fabricant;
  - ii. L'usage abusif, le stockage, l'entretien, l'inspection, le remplacement ou la réparation du produit par l'acheteur ou par un tiers;
  - iii. Les altérations ou dommages non intentionnels de l'acheteur ou de tout tiers au produit;
  - iv. L'utilisation déraisonnable de l'acheteur ou de tout tiers, la négligence, la surcharge du produit, la chute ou le choc du produit, un accident, un service inapproprié, une usure normale ou d'autres causes ne résultant pas de défauts de matériaux et / ou de fabrication;
  - v. Toute fausse déclaration ou désinformation d'un tiers concernant l'assemblage, le stockage, la maintenance, l'inspection, le remplacement ou la réparation du produit;
  - vi. Les actes de force majeure, tels que la foudre, la tempête de vent, l'ouragan tornade, la grêle, les tremblements de terre, les inondations ou des conditions météorologiques extrêmes similaires ou toute situation de force majeure similaire;
- b) Cette garantie ne s'appliquera pas si le produit ou des pièces de celui-ci ont été maltraités, mal utilisés ou modifiés par l'acheteur d'un tiers autre que selon les instructions ou l'autorisation du fabricant.
- c) Cette garantie ne couvre pas les accessoires.

### 5.4. Exclusion des garanties implicites; aucune autre garantie expresse ou implicite

Cette garantie remplace toutes les autres garanties qu'elles soient écrites, orales, expressees ou implicites, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

## 5.5. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

## 5.6. Recours

En cas de non-conformité couverte par cette garantie, l'obligation du fabricant, à son choix, sera de corriger ou de remplacer toute pièce du produit jugée défectueuse ou, si le produit ne peut être rendu conforme à cette garantie, de rembourser le prix d'achat original du produit non conforme, ou le remplacer sans frais.

Tous les services à fournir en vertu des présentes doivent être exécutés conformément aux normes professionnelles en vigueur dans l'industrie des produits.

## 5.7. Réclamations

Si le produit brise dans des conditions normales d'utilisation et pendant la période de garantie applicable, l'acheteur doit soumettre une réclamation écrite au siège social du fabricant à [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com), en utilisant le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Les réclamations doivent identifier les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des copies des preuves d'achat datées ou des reçus d'un distributeur autorisé. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est disponible sur le site Internet du fabricant à l'adresse suivante : <https://candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>

Dès réception d'un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE complet et précis, et après avoir constaté une preuve suffisante de la défaillance du produit couvert, le fabricant, à sa seule discrétion, réparera ou remplacera les produits défectueux dans un délai raisonnable après notification, et expédiera, aux frais de l'acheteur, les produits réparés et/ou produits de remplacement sur le site. La « réparation » peut se limiter à fournir un ensemble de réparation à l'acheteur. Les frais liés à la désinstallation des produits défectueux et à l'installation des produits réparés et/ou remplacés seront à la charge de l'acheteur.

## 6. Garantie et limites de responsabilité pour les accessoires CanDOCK

Comprend uniquement les accessoires suivants : accessoires de quais et d'ancrage.

### Général

Les accessoires et les systèmes de quais modulaires couverts par la présente garantie sont fabriqués à partir de matériaux de haute qualité et ils sont garantis par CanDOCK Inc., le fabricant, pour l'acheteur original, contre tous les défauts liés aux matériaux et à l'exécution du travail, tel qu'il est précisé dans la présente garantie limitée, découlant du procédé de fabrication, pendant la période indiquée et dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, et ils sont assujettis aux conditions de la présente garantie limitée d'un (1) an.

### 6.1. Conditions

La garantie CanDOCK est strictement assujettie aux conditions décrites aux présentes qui font partie intégrante de l'entente.

- a) Afin de jouir de la couverture de la garantie, l'acheteur doit activer la garantie limitée en enregistrant adéquatement l'achat des Produits CanDOCK sur le portail d'enregistrement en ligne dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'achat. Le portail est accessible directement sur le site internet de CanDOCK à l'adresse suivante :  
<http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/enregistrer-un-produit/>.
- b) La configuration et l'installation des accessoires doivent être réalisées en fonction des règles et des normes décrites dans les manuels d'instruction de CanDOCK que vous pouvez trouver sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
- c) La garantie de CanDOCK s'applique sur les produits utilisés exclusivement aux fins prévues, c'est-à-dire comme un accessoire ou un point d'ancrage avec le système modulaire flottant de CanDOCK.
- d) La garantie de CanDOCK ne s'applique pas lorsqu'un défaut ou un bris (dommages) du produit découle d'une utilisation inadéquate ou insouciante d'un équipement par un client, un Distributeur ou une tierce partie.
- e) La garantie de CanDOCK ne couvre pas les éléments suivants ou ne s'applique pas aux éléments ci-dessous :
  - usure normale;
  - tout produit endommagé à la suite d'un accident, d'un feu, d'une inondation ou d'un événement imprévisible;
  - dommages causés par le gel, la glace ou le verre, les objets pointus ou tranchants comme des pierres;

[Candock Inc.](#)

552 Rue Bisailon, Magog (QC), CAN, J1X 8C2 | Tel : 1-819-847-2599

[candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) | [www.candock.com](http://www.candock.com)

- tout produit réparé ou modifié ou qui a fait l'objet d'une tentative de réparation ou de modification par quiconque autre que l'agent dûment autorisé;
  - l'installation des produits CanDOCK.
- h) Les garanties de CanDOCK décrites aux présentes ont préséance sur toutes les autres garanties, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris et sans s'y limiter les garanties de qualité marchande ou de conformité à des fins particulières, et sont le seul et unique recours auquel ont droit les acheteurs de produits fabriqués par candock. CanDOCK n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'état d'un produit fabriqué par CanDOCK et elle n'autorise aucune autre partie à en assumer l'obligation ou la responsabilité en son nom ou à faire des observations sur la garantie de CanDOCK.
- i) En aucun cas CanDOCK ne sera tenu responsable de dommages particuliers, indirects ou consécutifs (y compris et sans s'y limiter les pertes de revenu et de profits, et ce, même s'il était connu qu'un risque de tels dommages existait) que l'acheteur aurait subi relativement à un usage quelconque des produits de CanDOCK.

## 6.2. Couverture

- a) Tous défauts (fissures et bris) causés par des matériaux défectueux et une mauvaise exécution des travaux, liés à une utilisation normale des accessoires, dans des conditions normales de température, de la mer, des lacs et des rivières (vagues de moins de 1 m [3 pi]). Les produits CanDOCK sont bien connus pour résister aux conditions météorologiques très rigoureuses sans s'endommager. Si votre quai peut être exposé à des conditions météorologiques autres que celles précisées dans la portée de la présente garantie ou si vous comptez l'utiliser à d'autres fins qu'un quai flottant, veuillez communiquer directement avec nous pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la garantie pourrait s'appliquer.
- b) La garantie limitée ne couvre que l'acheteur original des produits obtenus auprès d'un concessionnaire ou d'un distributeur autorisé des produits CanDOCK. La garantie n'est pas transférable à quiconque se procure les produits auprès de l'acheteur original ou de tout autre acheteur subséquent.

### 6.3. Durée

La durée de la garantie est d'un (1) an, à compter de la date de l'achat auprès d'un distributeur des produits CanDOCK.

### 6.4. Application de la garantie

Si votre accessoire est défectueux, nous le réparerons ou nous le remplacerons, à notre discrétion. Si nous décidons de réparer votre produit, nous pouvons le faire au moyen de pièces de remplacement neuves ou remises à neuf. Si nous choisissons de remplacer votre passerelle, nous pouvons le faire au moyen de produits neufs ou remis à neuf d'une conception équivalente ou identique.

### 6.5. Mises en garde importantes

Même si les accessoires de CanDOCK sont faciles à entretenir, il faut quand même effectuer une inspection de base par la Distributeur autorisé ou l'acheteur original pour que la présente garantie s'applique :

- a) Il est important que chacun des raccords, des joints et chacune des pièces mobiles qui composent les accessoires soient inspectés une fois par année afin d'éviter tous bris ou toutes blessures;
- b) Les accessoires doivent aussi être examinés une fois par année pour vérifier que toutes les composantes fonctionnent adéquatement, qu'elles n'exercent pas de pression excessive sur les quais et les points d'ancrage sur le quai et enfin qu'elles sont dans un bon état de fonctionnement;
- c) Plus spécifiquement, il faut vérifier les « accessoires d'ancrage » tous les ans afin d'éviter toute accumulation excessive de rouille et d'algues marines. Il faut vérifier les manilles et les autres composantes de quincaillerie tous les ans pour vérifier qu'elles sont dans un bon état de fonctionnement.

### 6.6. Limites

CanDOCK ne versera aucune indemnité ni ne sera tenu responsable des éléments suivants: blessures; perte de temps; désagrément; perte de la jouissance du produit CanDOCK ou dommages matériels causés par le produit CanDOCK ou par son défaut de fonctionnement; tous dommages particuliers, indirects ou consécutifs; ou tous dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou de la modification du produit CanDOCK.

## 6.7. Réclamations

- a) Si un accessoire se brise au cours d'une utilisation normale et au cours de la période de garantie applicable, l'acheteur peut soumettre une réclamation écrite au siège social de CanDOCK à l'adresse de courriel [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) et au moyen du FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE approprié. Dans les réclamations, il faut indiquer les produits défectueux, décrire les défauts et inclure des exemplaires des preuves d'achat ou des reçus datés remis par un concessionnaire ou un distributeur autorisé des produits CanDOCK. Le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE est accessible sur le site Internet de CanDOCK à l'adresse suivante : <http://www.candock.com/fr/candock/support-et-garantie/>
  
- b) Dès que CanDOCK reçoit un FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE dont les renseignements sont complets et exacts et voit suffisamment de preuves sur le défaut de fonctionnement du produit couvert par la garantie, elle effectuera, à son entière discrétion, soit la réparation, soit le remplacement des produits concernés dans des délais raisonnables suivant la réception du formulaire, et elle fera parvenir sur les lieux, aux frais de l'acheteur, les produits réparés ou remplacés. La « réparation » peut se limiter à faire parvenir une trousse de réparation à l'acheteur. Les coûts associés au démontage des produits défectueux et à l'installation des produits réparés ou remplacés devront être assumés par l'acheteur.

La présente garantie est la seule qui vous sera offerte pour ce produit CanDOCK et elle décrit toutes les responsabilités associées au produit CanDOCK. Il n'y a aucune autre garantie formelle.

Pour tout complément d'information ou questions, merci de nous contacter à [candock@candock.com](mailto:candock@candock.com) .